



ASSOCIATION DE LA RETRAITE SPORTIVE DU MANS
Maison des associations
4 rue d'Arcole – boîte à lettre 94
72000 Le Mans



BULLETIN D'ADHESION 2019/2020 Cotisation : 38 € valable du 1^{er} sept 2019 au 31 aout 2020

A retourner avant le **30 septembre 2019** pour le renouvellement (ou en cours d'année pour nouvelle adhésion)

REMPHIR EN LETTRE D'IMPRIMERIE

Mr Mme NOM : Prénom : Date de naissance / / 19

Adresse :

CP : 72 Ville :

E-MAIL : tél. / / / / port. / / / /

J'entoure la ou les activités pratiquées à l'Association de la Retraite Sportive du Mans

Danse collective - Cyclotourisme - Disc-golf - Gymnastique - Gymnastique-aquatique - Marche nordique
Randonnée pédestre - Swin-golf - Tennis-rebond - Yoga –(Autre)

Je joins à ma demande d'adhésion :

- un chèque de 38€ pour l'adhésion établi au nom de l'ARSM
- le ou les chèques (au nom de l'ARSM) par activité payante
- une enveloppe timbrée à mon adresse pour recevoir ma licence (1 par couple)
- questionnaire de santé **OU** le certificat médical de moins d'un an à la date de l'inscription
- notice individuelle d'assurance remplie et signée

En l'absence de ces documents, l'inscription ne pourra pas se faire.

ASSURANCE :

- 1) **Responsabilité civile** : la Fédération cotise à la compagnie Gras Savoye, pour garantir ses adhérents.
- 2) **Assurance individuelle accident dommage corporel** : le code du sport et ses différents décrets d'application encouragent fortement chaque adhérent à y souscrire ; elle est comprise dans votre adhésion et s'élève à **1,20 €**.

Elle est obligatoire pour participer aux différents séjours.

Vous avez la possibilité, en réglant votre cotisation, de refuser l'assurance individuelle accident dommage corporel. Dans ce cas ne pas oublier de **remplir et signer la renonciation** ci-dessous

RENONCIATION A L'ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT DOMMAGE CORPOREL

Je soussigné(e), certifie avoir pris connaissance des propositions faites par la FFRS concernant l'assurance individuelle accident corporel. En toute connaissance de cause, je refuse cette assurance individuelle dommage corporel. En cas d'accident, je ne pourrai prétendre à aucune indemnité à titre personnel.

Le prix de la licence **HORS** assurance individuelle accident corporel est donc de **36.80 €**.

Date :

SIGNATURE OBLIGATOIRE

Voir verso

INFORMATIQUE ET LIBERTE

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES :

La loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 permet l'accès des personnes aux informations les concernant.

Cette disposition vient d'être renforcée par une nouvelle réglementation européenne qui entrera en vigueur le 25 mai 2018 : le « Règlement Général sur la Protection des Données personnelles », RGPD.

L'objectif est de protéger les données personnelles de citoyens européens.

RECUEIL DE CONSENTEMENT DES PERSONNES :

Donne mon consentement au recueil et au traitement des données me concernant par le club de L'ARSM.

Je prends note que je peux à tout moment demander à connaître les éléments conservés sur moi et que, selon les termes de la loi du 6 janvier 1978 « informatique et libertés », je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification de suspension et d'opposition aux informations et messages me concernant.

SIGNATURE

DROIT A L'IMAGE

Toute personne a sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif qui lui permet de s'opposer à sa reproduction sans son autorisation expresse et spéciale. Merci à toute personne de se faire connaître pour retrait d'une ou de plusieurs photos reproduisant son image.

Fait à :

le :

J'ACCEPTÉ

JE REFUSE

SIGNATURE OBLIGATOIRE :

CERTIFICAT MEDICAL

Le certificat médical est valable 3 ans depuis septembre 2016.

Lors de votre renouvellement, fournir l'attestation de santé ou le certificat si celui-ci a plus des 3ans

Les nouveaux adhérents doivent fournir un certificat de moins d'un à la date de l'inscription